



Comment un club peut-il adhérer à la fédération départementale ?

Le club doit être une association déclarée selon la loi de 1901. Il doit par ailleurs adhérer aux valeurs et aux objectifs du Mouvement des Aînés Ruraux.



Les objectifs d'un club d'Aînés Ruraux

- Animer le milieu rural, participer à la vie locale et proposer des activités de loisirs, de détente, de solidarité...
- Offrir un lieu de rencontres et d'activités, luttant ainsi contre l'isolement de la population et favorisant les liens entre les générations.
- Développer des actions de solidarité envers les plus fragiles ou les plus isolés.

Contact départemental



Les Aînés Ruraux / Fédération nationale

10, rue Chauchat / 75009 Paris
tél : 01 44 56 84 67 / fax : 01 44 56 84 84
e-mail : federation-nationale@ainesruraux.org

www.ainesruraux.org

copyright – Aînés Ruraux – sept 2006



**Les associations
fédérées aux
Aînés Ruraux :
une plus-value
pour les communes
et les collectivités
territoriales.**

Les Aînés Ruraux,
ce sont 750 000 adhérents
et 10 000 clubs regroupés
dans 84 fédérations
départementales adhérant
à la Fédération nationale.

Les Aînés Ruraux : des partenaires pour les communes et les collectivités territoriales.

Des interlocuteurs proches des réalités

Les Aînés Ruraux connaissent le monde rural, leur territoire et les aspirations des habitants, plus particulièrement celles des retraités et personnes âgées. Ils sont pour les élus locaux et les Pouvoirs publics des interlocuteurs compétents et proches des citoyens. Ils peuvent ainsi réfléchir avec vous aux politiques gérontologiques à développer et participer aux instances que sont les CCAS, les CLIC...

Des clubs, partenaires de la vie locale

Les Aînés Ruraux montent des projets, s'associent à d'autres partenaires pour proposer des activités variées et des actions innovantes. Ils sont à vos côtés pour développer avec vous toute initiative pour faire vivre la commune. Ils relaient les opérations nationales créatrices de liens et de solidarité : la Semaine bleue, les Banques alimentaires, le Téléthon...

Un réseau de proximité et de dynamisation de la vie locale

Les Aînés Ruraux ont le souci de permettre aux plus fragiles et aux plus isolés de pouvoir vivre à domicile le plus longtemps possible. Ils assurent des relations régulières de voisinage. Ils s'impliquent, notamment avec la Mutualité sociale agricole, dans des actions d'information et de prévention (plate-forme de services à la personne *Fourmi verte*, ateliers de réactivation cérébrale *Pac-eurêka*, système de télé-assistance *Présence verte*, portage de repas à domicile, ateliers santé, ateliers d'activités physiques, prévention routière...). Les Aînés Ruraux soutiennent les commerces et services de proximité.

Des appuis au fonctionnement des clubs

Un contrat d'assurance spécifique couvre les garanties des clubs et des associations pour toutes les activités habituelles. Ce contrat a été créé par la Fédération nationale avec son partenaire assureur Groupama. Les clubs bénéficient également d'un protocole d'accord avec la SACEM (réduction sur les droits d'auteurs).

Un soutien aux clubs et aux adhérents

La Fédération départementale propose aux responsables des clubs affiliés des appuis, des aides, une écoute et des formations. Ces dernières permettent aux responsables d'appréhender correctement leurs responsabilités pour assurer la gestion de leur association dans le respect des réglementations et de la loi 1901. Appartenir à un réseau leur permet également de bénéficier d'expériences menées par d'autres clubs. Pour cela, la Fédération nationale communique avec les clubs grâce à son magazine *Tambour battant* et au site internet.

Qui peut adhérer dans un club ?

Toute personne désirant pratiquer des activités, nouer des relations et participer à l'animation de la commune.